

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 129

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2**RAPPORT**

Supprimer l'alinéa 235.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 235 porte essentiellement sur l'Agence Française de Développement.

Le COM (Contrat d'Objectifs et de moyens) de l'AFD qui sera présenté aux parlementaires, abordera le sujet.